

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - REUNION DU 19 NOVEMBRE 2014

ORDRE DU JOUR

18 HEURES – SALLE DES FETES DE CHAMARET

ENVIRONNEMENT

1. Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan

ACTION ECONOMIQUE

2. Cité du Végétal – Pépinière d'entreprises – Grille tarifaire 2015 - Approbation
3. Cité du Végétal – Pépinière d'entreprises – Mobilier et équipement audio et vidéo
Choix du prestataire

ADMINISTRATION GENERALE

4. Création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) – Validation de la convention fixant les conditions d'organisation du service
5. Question écrite de Monsieur GIGONDAN : Compétence électrification rurale et éclairage public
6. Questions diverses

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	36
Excusés :	9
Absents :	1
Procurations : ...	9

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le dix-neuf novembre à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES régulièrement convoqué le 12 novembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Chamaret (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL
C. LASCOMBES - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - MJ. VERJAT

Messieurs :

L. ANDEOL - D. BARBER - C. BARTHELEMY - J.P. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT
L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - J.FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur H. PELISSIER

Etaient absents excusés :

Madame BARRAS, absente excusée, a donné pouvoir à Madame F. BARTHELEMY-BATHELIER
Madame C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur JM. GROSSET
Madame S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur J. FAGARD
Madame L. MEDIANI, absente excusée, a donné pouvoir à Madame R. FERRIGNO
Madame P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur F. VIGNE
Madame C. TESTUD ROBERT, absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur T. DANIEL
Monsieur P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à Madame A. FOURNOL
Monsieur G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à Monsieur J. GIGONDAN
Monsieur B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à Madame MJ. VERJAT

Monsieur M. BOISSOUT, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n°2014-250 : Cité du Végétal - Pépinière d'entreprises -
Approbation de la grille tarifaire 2015.**

Monsieur le Président rappelle que, compte tenu de l'avancement du chantier de la pépinière d'entreprises de la Cité du Végétal, réceptionné le 17 décembre prochain, il convient désormais de pouvoir communiquer sur les tarifs de location qui seront pratiqués à partir de 2015 et donc de commercialiser activement ces locaux.

Monsieur le Président précise que les trois bureaux et trois ateliers sont destinés aux jeunes entreprises, en création ou dans leurs cinq premières années d'activité. Elles pourront bénéficier des services et d'espaces partagés ainsi que de la téléphonie et du très haut débit, d'où la mise en place de deux forfaits « espaces et services partagés » et « téléphonie - très haut débit » obligatoires.

Certifié exécutoire :

Reception en Préfecture 17/12/14
Miché le 05.01.15.

Monsieur le Président rajoute qu'un système de provisions sur charges sera également mis en place avec régularisation en fin d'année au prorata temporis de la location au sein de la pépinière d'entreprises de la Cité du Végétal.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de fixer la grille tarifaire correspondante.

Les loyers, forfaits et locations proposés sont les suivants :

- bureaux de 22.70 à 27 m² : 10€HT/m²/mois (11€ la 3^{ème} année et 12€ la 4^{ème} année).
- ateliers de 98 à 140 m² : 6€HT/m²/mois (7€ la 3^{ème} année et 8€ la 4^{ème} année).
- boxes de 17.03 à 28.72m² : 3€HT/m²/mois.
- Provisions sur charges bureaux/ateliers : 5€HT/mois/m²
- Forfait « accès aux services et espaces mutualisés » - obligatoire : 70€HT/mois
- Forfait « téléphonie et très haut débit » - obligatoire : 60€HT/mois
- Location de la salle de réunions :

	Entreprises hébergées dans la pépinière d'entreprises	Entreprises / plateforme éco extraction hébergées dans la Cité du Végétal	Entreprises du territoire Enclave des Papes - Pays de Grignan	Entreprises hors territoire Enclave des Papes - Pays de Grignan
1/2 journée	gratuit	30 €	40 €	70 €
journée	gratuit	50 €	70 €	130 €

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, par quarante-trois (43) voix pour et deux (2) abstentions),**

APPROUVE la grille tarifaire 2015 de la pépinière d'entreprises de la Cité du Végétal.

AUTORISE en outre Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	36
Excusés :	9
Absents :	1
Procurations : ...	9

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le dix-neuf novembre à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES régulièrement convoqué le 12 novembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Chamaret (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL
C. LASCOMBES - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - MJ. VERJAT

Messieurs :

L. ANDEOL - D. BARBER - C. BARTHELEMY - J.P. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT
L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - J. FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur H. PELISSIER

Etaient absents excusés :

Madame BARRAS, absente excusée, a donné pouvoir à Madame F. BARTHELEMY-BATHELIER
Madame C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur JM. GROSSET
Madame S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur J. FAGARD
Madame L. MEDIANI, absente excusée, a donné pouvoir à Madame R. FERRIGNO
Madame P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur F. VIGNE
Madame C. TESTUD ROBERT, absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur T. DANIEL
Monsieur P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à Madame A. FOURNOL
Monsieur G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à Monsieur J. GIGONDAN
Monsieur B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à Madame MJ. VERJAT

Monsieur M. BOISSOUT, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2014-251 : Cité du Végétal - Pépinière d'entreprises - Mobilier et équipement audio et vidéo - Choix du prestataire.

Monsieur le Président rappelle que, compte tenu de l'avancement du chantier de la pépinière d'entreprises de la Cité du Végétal, réceptionné le 17 décembre prochain, il convient désormais de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions toute jeune entreprise susceptible d'exercer au sein de la Cité du Végétal.

Monsieur le Président explique qu'afin d'équiper en mobilier bureautique les six espaces de locations (trois bureaux et trois ateliers) ainsi que les espaces partagés (accueil, sanitaires, salle de réunion, salle de restauration, salle de reprographie et couloirs), une consultation a été lancée auprès de quatre fournisseurs.

Monsieur le Président propose de retenir l'offre la mieux-disante faite par la Société « Tout pour le Bureau », sise Zone Artisanale du Meyrol, 26200 Montélimar, pour un coût TTC maximum de 26 267,46 €.

Certifié exécutoire :

Réception en Préfecture le
17 décembre 2014
Affiché le 01 janvier 2015

Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, par trente-six (36) voix pour, trois (3) voix contre et six (6) abstentions,

RETIENT l'offre de « Tout pour le Bureau », Zone Artisanale du Meyrol, 26200 Montélimar.

ARRETE le montant de cette offre à un maximum de 26 267,46 € TTC.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Myriam-Henri GROS

